



3.6.1.

Diocèse de Sion

*Conseils et directives pour le
ministère pastoral*

3.6.1.

**Œuvre diocésaine des
pèlerinages**

4 juin 2020

Œuvre diocésaine des pèlerinages



Charte des pèlerinages pour la partie francophone du diocèse

1. Sens du pèlerinage

Le pèlerinage chrétien symbolise la marche du peuple de Dieu sous la conduite de ses pasteurs.

Plus qu'un voyage culturel ou historique, le pèlerinage chrétien met en relation les chrétiens avec le Dieu « qui est – qui était et qui vient » révélé en Jésus-Christ et célébré en Église.

Il met en route des chrétiens qui se rendent vers des lieux où Dieu a visité son peuple, dans une démarche fraternelle de conversion et de prière.

Dans la tradition chrétienne, le pèlerinage a le sens :

- d'un ressourcement dans la foi
- d'une démarche de conversion
- d'un temps de prière et de pénitence
- d'un moment fraternel.

Le pèlerinage est à la fois :

... un temps de découverte

Le pèlerin a les yeux bien ouverts pour admirer la nature, l'art ou l'architecture, pour s'émerveiller devant une œuvre et recueillir la catéchèse qui peut en être faite.

... un temps d'écoute

Le pèlerin a les oreilles ouvertes pour entendre la Parole de Dieu et celle des témoins que sont les apôtres ou les saints. Chaque lieu de pèlerinage a son message propre et différent, même si c'est toujours une mise en lumière d'une page de l'Évangile.

... un temps de célébration

Le pèlerin célèbre la rencontre avec Dieu et avec son prochain à travers l'Eucharistie, la prière quotidienne et le chant.

...un temps de rencontre

Le pèlerin ne reste jamais seul : il rencontre son semblable ou un frère différent par l'âge, la santé, la situation sociale... Entre pèlerins, il s'établit une vie fraternelle d'autant plus riche que la diversité est grande. Le pèlerin est aussi amené à rencontrer des communautés d'autres pays, d'autres Églises.

... un temps de témoignage

Le pèlerin revient à sa vie quotidienne plus serein et plus fort. Il est alors invité à témoigner de ce qu'il a vu et entendu.

2. Pèlerinage et sens ecclésial

Dans notre diocèse, les orientations suivantes doivent guider les organisateurs de tout pèlerinage :

- a. Un pèlerinage est au service de la vie du diocèse, des paroisses, des mouvements diocésains ou groupements spirituels. Il n'est pas une démarche marginale mais un acte d'Église. Il s'efforce donc de promouvoir, en même temps que la conversion personnelle, une conscience d'Église.
- b. En ce sens, chaque pèlerinage est appelé à être vécu dans un esprit de communion avec l'évêque et l'église diocésaine.
- c. Il est accompagné par des agents pastoraux (prêtres – diacres – religieux-ses et des laïcs) en communion avec l'évêque.
- d. Il est organisé vers des lieux qui sont reconnus par l'Église.
- e. Tout pèlerinage est préparé et suivi avec soin. On accueillera avec une attention particulière les personnes dites « au seuil » de l'Église.
- f. L'ODP favorise la participation des familles aux pèlerinages diocésains. En ce sens, elle privilégie des offres à des prix modérés et propose des lieux d'accueil et d'hébergement favorisant la convivialité et la fraternité.

3. Pèlerinages diocésains et les pèlerinages organisés par d'autres institutions ecclésiales

Chaque paroisse ou secteur pastoral, les communautés religieuses et les divers mouvements spirituels ou groupements d'Église sont encouragés à mettre sur pied des pèlerinages afin de favoriser et de renouveler la vie spirituelle de leurs membres.

Le diocèse de Sion organise en son nom propre des pèlerinages, dont l'organisation et l'animation sont confiés à l'Œuvre Diocésaine des Pèlerinages (ODP). Les membres de l'équipe de l'ODP (prêtres, diacres, religieux-ses et laïcs) sont mandatés par l'évêque.

Les paroisses ou secteurs pastoraux, les communautés religieuses, les divers mouvements spirituels ou groupements d'Église et l'ODP sont invités à travailler dans un esprit de bonne collaboration.

En ce sens, tous ces acteurs sont invités :

- à annoncer (affichage, site internet...) les pèlerinages organisés par l'ODP.
- à signaler les autres pèlerinages organisés par les paroisses, les secteurs pastoraux, les communautés religieuses, les divers mouvements spirituels ou groupements d'Église auprès de l'ODP (pour éviter notamment des « doublons »).

En retour, l'ODP :

- mentionne tout pèlerinage paroissial annoncé auprès d'elle sur son site internet (<https://pelerinages-diocese-sion.ch>) et dans sa newsletter diffusée trois fois dans l'année.
- met à disposition des paroisses, des secteurs pastoraux, des communautés religieuses, des divers mouvements spirituels ou groupements d'Église des ouvrages de référence (guides – fichiers d'adresses des accueils dans les sanctuaires ...)
- met à disposition des conseils avisés à tout agent pastoral, institutions ecclésiales, écoles ... qui souhaitent organiser un pèlerinage.

En outre, l'ODP peut collaborer avec les paroisses, des secteurs pastoraux, les communautés religieuses, les divers mouvements spirituels ou groupements d'Église pour la mise sur pied de pèlerinages communs.

Cette nouvelle Charte de l'ODP sera portée à la connaissance des agents pastoraux du diocèse par la chancellerie épiscopale.

Sion, le 4 juin 2020

+ Mgr Jean-Marie Lovey
Evêque de Sion